

# **2017-UNAT-786, Auda**

## Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré les appels par le Secrétaire général et M. Auda. Notant que l'administration n'avait pas réussi à répondre, bien qu'avec un retard démesuré, puis avait mis en place un deuxième panel d'enseignement des faits, Unat a jugé qu'une décision ne peut être contestée que dans le contexte d'un appel après la conclusion de l'ensemble du processus et Le fait que le pas M. Auda était difficile était de nature préliminaire. Unat a jugé que la question contestée, à savoir la décision du premier panel d'enseignement des faits pour retarder, retenir et ne pas soumettre son rapport et ses dossiers, a cessé d'exister lorsque M. Auda a été informé de l'issue du deuxième examen préliminaire du Groupe de faits des faits sur sa plainte. Unat a jugé que la conclusion de l'UNDT selon laquelle la demande était à recevoir est sans base juridique, tout comme son attribution de compensation basée sur cette conclusion. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur sur une question de droit et a dépassé sa compétence dans l'acceptation de la demande comme créable. UNAT a accordé l'appel du Secrétaire général, rejeté l'appel de M. Auda et annulé le jugement de l'UND.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Auda a contesté la décision du premier panel de recherche de faits pour retarder, retenir et ne pas soumettre son rapport et les dossiers de l'enquête. UNDT a trouvé la demande à recevoir et, notant le délai extraordinairement excessif de plus de trois ans entre M. Auda déposant sa première plainte et une décision prise, a constaté que ce délai était en violation de l'exigence de proximité de ST / SGB / 2008/5 et Le droit de M. Auda d'être informé du statut du premier panel de recherche de faits. UNDT a accordé à M. Auda une indemnisation pour le préjudice qu'il a subi à la suite des violations de ses droits fondamentaux et des droits de l'homme.

## Principe(s) Juridique(s)

Les tribunaux ne devraient pas interférer avec des questions qui relèvent des prérogatives de l'administration, y compris ses processus légitimes et internes, et l'administration doit être laissée pour mener ces processus dans son intégralité et à la finalité. La décision administrative finale qui conclut le processus administratif composé concernant la plainte du membre du personnel est le seul contestable et absorbe toutes les étapes préliminaires précédentes.

## Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel accordé

## Applicants/Appellants

Auda

## Entité

DAGGC

## Numéros d'Affaires

2017-1068

2017-1070

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

10 Mar 2019

## President Judge

Juge Raikos

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Enquête (voir catégorie : Enquête)

Enquêtes

Enquête sur les faits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

## Droit Applicable

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

## Jugements Connexes

UNDT/2017/006

2017-UNAT-787

2013-UNAT-294

2014-UNAT-412

2010-UNAT-099

2015-UNAT-562

2011-UNAT-177

2015-UNAT-566

2013-UNAT-304

2016-UNAT-621

2014-UNAT-404

2014-UNAT-457

2014-UNAT-460

2015-UNAT-509